



Liquidation bien immobilier

Par **chris86**, le **29/09/2009** à **08:59**

Bonjour,

Suite à un contrat de mariage communauté réduite aux acquêts avec un apport d'un bien propre d'une valeur de 75000€ avec un passif de 65000€(prêts) en cas de revente de celui-ci suite à divorce, est-ce que je peux récupérer une partie de mon apport re-évalué sur la nouvelle estimation ?

Merci pour votre réponse .